



## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 28 septembre 2016 à 20 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 21 septembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

#### Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon  
Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot  
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly  
Martine Brézac a donné pouvoir à Yvette Bouguen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

### **3. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE QUIMPERLE**

#### Exposé :

Lors de sa séance du 30 juin 2016, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Quimperlé a approuvé la modification de ses statuts avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette démarche d'actualisation traduit une volonté de clarification. Elle intervient dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRE du 7 août 2015 et dans la continuité du passage en Communauté d'Agglomération.

Trois objectifs ont guidé ces modifications statutaires explicitées dans le document en annexe :

#### 1/ La mise à jour et la sécurisation avec :

- La modification de libellés de compétence pour se conformer à la loi, particulièrement en matière d'aménagement du territoire et de développement économique
- La reformulation et l'ajout de précisions pour améliorer la compréhension
- La suppression de libellés de compétences non exercées
- Le transfert de libellés dans les bonnes catégories (obligatoires, optionnelles, facultatives)
- L'ajout de compétences déjà exercées (promotion de la langue bretonne, promotion de l'économie sociale et solidaire notamment)

#### 2/ La mise en conformité avec la loi NOTRE :

- En matière de développement économique : suppression de définition de l'intérêt communautaire, en particulier pour les zones d'activités,
- En matière d'accueil des gens du voyage : gestion des aires d'accueil
- En matière de collecte des déchets, passage de la compétence dans le bloc des compétences obligatoires

3/ l'intégration d'une nouvelle compétence de « *construction, gestion et entretien du conservatoire intercommunal de musique et de danse et soutien, en complément des communes, à l'enseignement de la musique et de la danse dans les écoles associatives du réseau* ».

#### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Quimperlé, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 20 septembre 2016.

#### Décision :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts de Quimperlé Communauté avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**



Pour expédition conforme  
**Le MAIRE,**  
**Michaël QUERNEZ.**

